



**LA FERRE ALAIS
ESSONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERRE ALAIS**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 décembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Guy-Charles HUMBERT, Stéphanie MARTINS-VIANA, Marie-Solange GRILLOT, Sylvain PASTORELLO, Christine DAVOINE, Annick BAZIN, Mickaël SHEPS, Alain SOUDET, Charlène METAUT et Florian DAVID.

Étaient absents excusés :

Madame Claire HERLIN

Monsieur Agostino

MUZZIN

Monsieur Laurent

PERTHUIS

Monsieur Julien CAYZAC

Madame Maria PYRKA

Madame Caroline

ARAMINTHE

Donne pouvoir à :

Monsieur Ariel SHEPS

Monsieur Hervé FRANEL

Madame Alexa PELAGE

Madame Stéphanie MARTINS-VIANA

Madame Mariannick MORVAN

Monsieur Florian DAVID

Étaient absents : Mesdames Fleurine BOCQUILLON Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Patricia JEGEN, Léa PHALIPPOUX et Monsieur José AZEVEDO.

DELIBERATION
DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants, relatifs à la gestion budgétaire des communes,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 04 avril 2024, adoptant le budget primitif pour l'année 2024,

Vu la délibération n°2024-09-045 Bis du Conseil municipal en date du 30 septembre 2024, adoptant la Décision modificative de budget n°1,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 12 décembre 2024.

Considérant les besoins financiers identifiés par les services municipaux, notamment en matière de fonctionnement et d'investissement,

Considérant que la commune se doit d'ajuster son budget en fonction de ces nouveaux besoins, tout en maintenant un équilibre budgétaire sincère et respectant les principes de prudence et de transparence budgétaire.

DATE DE CONVOCATION

16/12/2024

DATE D'AFFICHAGE

16/12/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 21

OBJET :
DÉCISION MODIFICATIVE
N°2 AU BUDGET PRIMITIF
2024

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 2

Transmise en sous-préfecture
le :

Publiée le

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Pour : 19

Abstentions : 2

Approuve la première décision modificative (DM n°2) du budget communal pour l'exercice 2024, telle que présentée en annexe de la présente délibération et résumé ci-dessous.

Section Fonctionnement

Augmentation des dépenses		Nouvelles recettes	
Chapitre	Montant en €	Chapitre	Montant en €
011 – Charge à caractère générales	59 450,00	013 – Atténuation de charges	14 500,00
012 – Charge de personnel et frais assimilés	31 590,00	70 – Produit de service du domaine et vente diverses	22 700,00
65 – Autres charges de gestion courante	300	73 – Impôts et taxes	25 000,00
66 – Charges financières	59 085	731 – Fiscalité locale	11 200
		74 – Dotation et participation	215 200,00
		75 – Autre produit de gestion courante	1 000,00
Pour mémoire : BP +DM n°1 dépense fonctionnement	4 953 932,17	Pour mémoire : BP + DM n°1 recette fonctionnement	4 953 932,17
<i>Sous-total dépenses de fonctionnement DM n°2</i>	<i>150 425,00</i>	<i>Sous-total recettes de fonctionnement DM n°2</i>	<i>289 600,00</i>
BP dépenses fonctionnement + DM n°2	5 104 357,17	BP recettes fonctionnement + DM n°2	5 183 532,17

Section Investissement

Augmentation des dépenses		Nouvelles recettes	
Chapitre	Montant en €	Chapitre	Montant en €
21 – Immobilisations corporelles	400,00	10 – Dotation fonds divers et réserve	63 000,00
		13 – Subvention d'investissement	158 357,58
Pour mémoire : BP dépenses investissement + DM n°1	1 802 072,95	Pour mémoire : BP recettes investissement + DM n°1	2 519 616,37
<i>Sous total dépense investissement DM n°2</i>	400	<i>Sous total recette investissement DM n°2</i>	221 357,58
BP dépenses Investissement + DM n°2	1 802 472,95	BP recettes investissement + DM n°2	2 740 973,95

Total général DM n°2	150 825,00	Total général DM n°2	510 957,58
-----------------------------	-------------------	-----------------------------	-------------------

Autorise la modification des chapitres budgétaires en conséquence, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, conformément à l'annexe jointe, détaillant les dépenses et les recettes ajustées.

Charge Madame le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération et de la transmettre aux services préfectoraux conformément aux dispositions légales en vigueur.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,



Mariannick MORVAN